

Ecole Privée Catholique  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE  
71 Av. du Docteur Schweitzer  
660043 PERPIGNAN CEDEX

\*

Tél. : 04.68.61.23.91

Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



## ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 Dossier de rentrée Maternelle

- ◆ Circulaire de rentrée
- ◆ Règlement intérieur
- ◆ Charte du parent accompagnateur
- ◆ Fiche de renseignements + fiche d'inscription ALSH
- ◆ Projet Educatif
- ◆ Projet d'Animation Pastorale
- ◆ Dossier A.L.S.H (grille des tarifs, règlement intérieur)

### Documents à retourner signés à l'enseignante responsable de la classe le jour de la rentrée :

- Fiche de renseignements suivie de la fiche d'inscription ALSH  
et de son règlement
- Charte du parent accompagnateur
- Eventuellement refus d'adhésion à l'UNPEC Saint-Christophe (prévoyance à récupérer à partir du 25 août et à remettre à l'accueil le jour de la rentrée).

# CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire 2025/2026 pour l'Ecole maternelle de Saint Louis de GONZAGUE est fixée aux **LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025** et **MARDI 02 SEPTEMBRE 2025**

L'école fonctionnera sur une semaine de 4 JOURS (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi).

## HORAIRES ECOLE MATERNELLE :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI  
de 8h35 à 11h30 - de 13h35 à 16h45

RENTREE : Pour faciliter l'accueil des élèves et procéder aux formalités indispensables de début d'année dans de bonnes conditions, les classes rentreront de la manière suivante.

### LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 À 10h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

**A → K (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **Jeudi 04 SEPTEMBRE 2025**.

### MARDI 02 SEPTEMBRE 2025 À 10h00,

Pour les enfants dont les noms commencent par :

**L → Z (inclus)** ces élèves de **MATERNELLE** resteront la journée entière (la cantine sera assurée pour les demi-pensionnaires) ; ils sortiront à **16h45** et ne reviendront à l'école que le **Jeudi 04 SEPTEMBRE 2025**.

## INFORMATIONS GENERALES

Les accueils en maternelle, aussi bien du matin que du soir, débuteront le **Jeudi 04 SEPTEMBRE** (prendre connaissance de la fiche informations ALSH, remplir la rubrique **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE** prévue à cet effet dans la fiche de renseignements, celle-ci étant remise à l'enseignante le jour de la rentrée).

L'accueil du matin commence dès 7h45 jusqu'à 8h30. Les enfants sont acceptés dans l'enceinte de l'école jusqu'à 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi (au-delà de ces horaires, **aucun enfant ne sera admis**).

Concernant l'accueil du soir, une garderie est assurée pour la maternelle **jusqu'à 18h15 dernier délai**.

**LE PORT DE LA TENUE EST OBLIGATOIRE !**

**BONNES VACANCES A TOUS !**  
La Directrice.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
ÉLÈVE  
ÉCOLE MATERNELLE

Coller la  
photo  
S.V.P

Année scolaire : 2025-2026    Classe : .....    Externe     Demi-pensionnaire

ÉLÈVE

Nom : .....    Prénom : .....

Né(e) le : \_\_ / \_\_ / \_\_    à : .....    Département : .....

Adresse de l'enfant : .....

Nombre de frères et sœurs scolarisés dans l'établissement : .....    Classe(s) : .....

**Il est important de renseigner tous les éléments**

RESPONSABLES LÉGAUX

Situation de famille: Mariés     Divorcés     Séparés     Veuf/ve     Concubins     Célibataire

**Si vous êtes séparés ou divorcés, indiquer qui a la garde de l'enfant (joindre S.V.P l'ordonnance du TGI):**

PÈRE

MÈRE

GARDE ALTERNÉ

<u>PÈRE</u>	<u>MÈRE</u>
Nom : .....	Nom marital : .....
Prénom : .....	Nom de jeune fille : .....
	Prénom : .....
<b>(Noter l'adresse, seulement si elle est différente de celle de l'enfant)</b>	
Adresse : .....	Adresse : .....
Portable : .....	Portable : .....
Tél. travail : .....	Tél. travail : .....
Profession : .....	Profession : .....
Mail : .....	Mail : .....
Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX / SUIVI PARTICULIER

Allergies :    OUI     NON     Si oui lesquelles ? : .....

PAI ? : (Prendre RDV avec la directrice pour mettre à jour le PAI dès la rentrée) .....

Suivi particulier (orthophoniste, psychomotricien,...) : .....



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

## - PARENTS - BIENVENUE A VOUS ET A VOTRE ENFANT

Votre enfant est à l'école maternelle, obligatoire dès l'âge de 3 ans, première étape du système éducatif de l'éducation nationale. L'école n'est pas une garderie. Durant ces 3 ans, on lui proposera des activités motrices, manuelles, langagières, logiques et artistiques.

Ainsi, il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

### HORAIRES

	Matin	midi	Après midi	Soir
Accueil sur le temps périscolaire	De 7 h 45 à 8 h 15	De 11 h 30 à 12 h 00		De 16 h 45 à 18 h 15
Accueil sur le temps scolaire	De 8 h 15 à 8 h 35		De 13 h 20 à 13 h 35	De 16 h 35 à 16 h 55

Le matin, jusqu'au 15 septembre, seuls les parents de petite section sont autorisés à accompagner leur enfant dans la classe.

### RESPECT DES HORAIRES :

L'inscription à l'école implique l'obligation pour les familles de respecter les horaires. Les retards seront notés par les enseignants sur le registre d'appel. L'enseignant signalera à la Directrice de l'école primaire les retards répétés et celle-ci se chargera d'envoyer un courrier aux familles leur rappelant l'importance de ces règles pour le bon fonctionnement de l'école et le bien-être de leur enfant.

### SORTIES :

A partir de 16h55, votre enfant peut être accueilli par l'accueil périscolaire (payant); une inscription est obligatoire (se renseigner auprès de la directrice de l'ALSH, Mme LUBRANO).

**Les enfants sont récupérés par les parents ou toute personne nommément désignée par eux par écrit et sur présentation d'une pièce d'identité** (Fiche de renseignements remplie en début d'année scolaire, occasionnellement par lettre ou par mail, pas de demande par téléphone).

### ABSENCES :

Téléphoner à l'école (04 68 61 23 91) ou envoyer un mail pour signaler toute absence de votre enfant, particulier en cas de maladies contagieuses (rubéole par exemple).

- **Retour à l'école avec un certificat médical** : de non contagion après une maladie infectieuse.

### CANTINE :

Pour les repas occasionnels, l'achat des tickets se fait auprès de Mme LECAS Marion, secrétaire de direction. Chaque matin, vous déposerez dans une boîte réservée à cet effet le ticket en ayant pris soin de mettre **le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse, la classe et la date.**

Vous trouverez les menus de la semaine sur le site de Saint Louis de Gonzague.

## HYGIENE, PROPRETE ET SANTE :

- Un enfant qui entre en maternelle doit avoir acquis la propreté jour et sieste.

En cas de difficulté dans l'acquisition de la propreté, un rendez-vous avec l'enseignant et le C d'Etablissement sera proposé à la famille.

Les biberons, les couches et couches culottes sont interdits à l'école.

Un seul doudou **propre** est autorisé uniquement en petite section.

- **Aucun médicament ne sera administré à l'intérieur de l'école**  
(Sauf en cas de PAI projet d'accueil individualisé)

## SECURITE :

**Il est interdit de stationner devant le portail d'entrée de l'école.** (Accès pompiers)

Les chiens ne sont pas admis dans l'école.

Il est interdit de fumer dans l'école et lors des sorties scolaires en présence des enfants.

## COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Chaque année en septembre, vous êtes invités à assister à une réunion d'information, avec l'enseignant de votre enfant.

Un cahier de liaison est à votre disposition dans le hall pour communiquer des informations à l'enseignante (Veillez à préciser le nom de l'enfant, le nom de la maîtresse et la classe).

Tout au long de l'année scolaire, nous vous recommandons de bien lire les informations écrites remises à votre enfant.

**Seule l'enseignante est habilitée à échanger sur la scolarité et le comportement de votre enfant (sur rendez-vous).**

## ADRESSES : DOMICILE ET TRAVAIL - TRES IMPORTANT

Afin que l'école puisse vous joindre, communiquez précisément votre adresse (domicile, travail), vos numéros de téléphone et vos mails.

**Veillez signaler tout changement.**

## CONSEILS pour faciliter la vie de votre enfant à l'école.

Les enfants doivent porter la tenue commune de l'établissement (sweat, pull, tee-shirt ou polo).

-Tous les vêtements et les accessoires (bonnet, doudou, sucette) **seront marqués à son nom.**

-Il est recommandé de mettre **des vêtements pratiques** : manteau facile à enfiler, chaussures à scratches, moufles au lieu de gants...

-Eviter les salopettes, le port de ceinture, les chaussures qui s'allument, tout accessoire à cheveux superflu (serre tête rigide, barrette avec sujet détachable).

-Choisir un cartable sans roulette qu'il puisse ouvrir tout seul.

-Les bonbons, les jouets, source de conflit avec les autres enfants, sont interdits.

-Les écharpes et tours de cou sont interdits dans la cour de récréation.

-Le port de bijoux est interdit. L'école décline toute responsabilité en cas de perte.

Le règlement de l'école établi par l'équipe éducative est à conserver durant toute l'année scolaire.



FICHE D'INFORMATIONS

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE 2025/2026

Chers parents,

Vous avez l'habitude de confier votre enfant à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ; pour ceux qui ne le connaissent pas encore, tout au long de l'année, notre équipe enseignante/intervenant, propose aux élèves de l'école élémentaire, divers ateliers et animations (le théâtre, le chant, la danse, l'expression scénique, les arts visuels, les sports collectifs et les échecs).

Toutes ces activités se déroulent sur le temps périscolaire que ce soit pour l'accueil du matin, du midi et du soir (voir fiche de renseignement pour inscrire votre enfant selon vos besoins).

Nous vous rappelons que les ateliers de 12h30 à 13h30 (réservés aux demi-pensionnaires de l'école élémentaire) débuteront début Octobre 2025 et se clôtureront fin Mai 2026. En ce qui concerne les autres accueils maternelle ou élémentaire, ils débuteront le jeudi 04 septembre 2025.

Nous vous demandons de prendre en compte les éléments suivants :

- ⇒ **⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF à 7 chiffres) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements).**
- ⇒ **si vous appartenez à un autre régime : MSA, SNCF, Maritime, EDF, il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.**
- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera **au forfait, mensuellement**,

par prélèvement pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou

par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).

Dans les deux cas, la facture vous sera remise par l'intermédiaire de votre enfant.

- ⇒ Pour plus de commodité, nous vous proposons d'inscrire votre enfant pour les accueils du matin et/ou du soir au mois ou à l'année, selon vos besoins (en sachant que tout changement doit être signalé par courrier auprès de l'enseignante de votre enfant et par mail auprès de Mme Lubrano Bagnouls : [christine.lubrano@gonzague.com](mailto:christine.lubrano@gonzague.com) (directrice du périscolaire avant le 20 de chaque mois). La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒ une présence ponctuelle avec l'achat d'un ticket à l'unité (1 ticket = 1 présence)  
Prix du ticket 5€. L'achat des tickets se fait à l'accueil auprès de Mme LECAS.  
Celui-ci sera remis à l'enseignante ou l'ASEM, le matin du jour ou vous souhaitez l'accueil.

Afin de nous permettre de préparer cette nouvelle année dans les meilleures conditions, nous vous prions de compléter la fiche d'inscription ALSH.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués.

## Inscription ALSH MATERNELLE

Nom /Prénom : .....

Classe : .....

Pour une inscription en accueil de loisirs :

Merci de renseigner les informations ci-dessous :

N° de CAF/MSA (Numéro à 7 chiffres) : .....

 Joindre un justificatif récent pour les régimes B-C-D

Matin de 7h45 à 8h15

Midi de 11h30 à 12h00 (pour les externes)

Accueil du soir 16h45 à 18h15

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'Accueil du soir, nous vous proposons deux options :

- **Option 1** : une inscription à l'année avec une facturation au mois

- **Option 2** : une présence ponctuelle avec l'achat d'un ticket à l'unité (1 ticket = 1 présence)

Prix du ticket 5€. L'achat des tickets se fait à l'accueil auprès de Mme LECAS.

Celui-ci sera remis à l'enseignante ou l'ASEM, le matin du jour ou vous souhaitez l'accueil.

Pour une inscription en **option 1** : mettre une croix dans la case correspondant aux jours de présence. De cette façon, les jours non notifiés, votre enfant remontera au portail à 16h45.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>ACCUEIL DU SOIR</b> (16h45 - 18h15)				

 Toute demande d'inscription ou de modification en cours d'année (annulation d'inscription ou absence exceptionnelle) doit être signalée par courrier ou par mail [christine.lubrano@gonzague.com](mailto:christine.lubrano@gonzague.com) ou [secretariat.primaire@gonzague.com](mailto:secretariat.primaire@gonzague.com) auprès de Mme LUBRANO Christine directrice de l'ALSH ou Mme ESPIAU Olivia secrétaire de direction

J'ai bien pris connaissance de la « fiche information » et du règlement ALSH et je m'engage à respecter les modalités qu'ils définissent.

Date et signatures des parents :

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement Périscolaire  
Institution Saint Louis de Gonzague  
ASSOCIATION OGEC



aaaa

Le présent règlement est établi pour l'année scolaire et sera si nécessaire révisable chaque année. Toute inscription à une activité périscolaire vaut acceptation du présent règlement. Ce règlement intérieur est établie afin d'accueillir au mieux votre enfant dans les différents temps d'accueil. L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) est une entité éducative déclarée à la SDJES (service départemental jeunesse, engagement et sport) soumise à une législation et à une réglementation spécifique de l'accueil collectif des mineurs. Il est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de socialisation pour les enfants scolarisés en cycle maternelle et élémentaire en dehors du temps scolaire. Situé sur la ville de Perpignan, 71 avenue du Docteur SCHWEITZER, l'accueil de loisirs périscolaire de l'école Saint Louis de Gonzague bénéficie d'une infrastructure qui nous offre des espaces suffisants et conformes à l'accueil des enfants.

### Les heures d'ouverture

Le service fonctionne durant les jours de classe :

**lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Les parents sont tenus de déposer ou de récupérer les enfants selon les plages horaires suivantes :

Horaires d'accueil pour la maternelle :

- Le matin, accueil de 7h45 jusqu'à 8h15 pour l'ALSH
- La pause méridienne 11h30 à 12h00
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

Horaires d'accueil pour l'élémentaire :

- Le matin, accueil de 7h45 à 8h15
- Le midi, pour les demi-pensionnaires uniquement de 12h30 à 13h30 pour les enfants inscrits à des ateliers.
- Le soir, accueil de 16h45 à 18h15

### Modalités d'inscription

Pour l'accueil du matin et du soir, les parents peuvent inscrire leur enfant à partir de la fiche de renseignements dans le dossier de rentrée, mais aussi tout au long de l'année en se rapprochant de Mme LUBRANO

BAGNOULS, Directrice de l'ALSH par mail : [christine.lubrano@gonzague.com](mailto:christine.lubrano@gonzague.com)

- Les enfants inscrits en étude dirigée, surveillée ne pourront en aucun cas intégrer le groupe de garderie et vice-versa.

- Pour les ateliers de 12h30 à 13h30, la fiche d'inscription sera distribuée la deuxième semaine de septembre.

En s'inscrivant, les familles s'engagent pour l'année scolaire à des présences effectives.

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement Périscolaire  
Institution Saint Louis de Gonzague  
ASSOCIATION OGEC



Les demandes d'inscription sont traitées dans la limite ~~des~~ places disponibles.

- ⇒ La tarification des différents services dépend de votre quotient familial (voir grille des tarifs ci-jointe).
- ⇒ ⚠ Pour valider toute inscription, il faut impérativement indiquer le numéro d'allocataire (CAF) dans la rubrique ALSH (fiche de renseignements), si régime différent de A, joindre un justificatif récent.
- ⇒ si vous appartenez à un autre régime : MSA il faut joindre le justificatif au dossier de rentrée.
- ⇒ Prendre connaissance de ce présent règlement, le signer et joindre le coupon réponse au dossier.

### Modalités d'annulation

Pour garantir le bon fonctionnement des accueils et pour la sécurité des enfants les fréquentant,

- ⇒ toute absence imprévisible doit être signalée le jour même soit par courriel ou par téléphone au secrétariat primaire 04 68 61 23 91
- ⇒ TOUTE INSCRIPTION ou ANNULATION doit être signalée par courrier auprès de Mme LUBRANO BAGNOULS au : [christine.lubrano@gonzague.com](mailto:christine.lubrano@gonzague.com).

### Modalités de paiement

- ⇒ Pour des raisons d'organisation et de gestion, le paiement des différents accueils se fera :
- ⇒ au forfait, mensuellement, La tarification des différents services dépend de votre **quotient familial** (voir grille des tarifs ci-jointe).  
par prélèvement pour ceux qui ont opté pour le prélèvement automatique des frais de scolarité ou par chèque (à l'ordre de St Louis de Gonzague).  
Dans les deux cas, la facture vous sera transmise tous les mois par l'intermédiaire de votre enfant

### Santé

#### Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

Afin d'envisager l'accueil au sein de la structure d'un enfant présentant une pathologie particulière (ex : allergie, problème médical,...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins à l'accueil périscolaire, il convient de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) en concertation avec l'ensemble des parties (famille, médecin, directeur de la structure, maire). Ce protocole permet de préparer le personnel d'encadrement et d'animation à la conduite à tenir en cas de besoin. Cette mesure vise à garantir le bien-être des enfants au sein de la structure et à les associer à l'ensemble des activités. Ce protocole doit être établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

A  
I

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement Périscolaire  
Institution Saint Louis de Gonzague  
ASSOCIATION OGEC



L'équipe n'est pas autorisée à administrer des médicaments (sauf si un PAI ou une ordonnance le prévoit). Dans ce cas, les médicaments ainsi que l'ordonnance devront être fournis à un membre de l'équipe d'animation lors de l'arrivée à l'accueil.

Ne pourront être accueillis :

- les enfants atteints d'une maladie contagieuse

### En cas d'urgence

En cas d'incident bénin, les encadrants apportent les premiers soins et les parents en sont informés. En cas d'événement grave, accidentel ou non, compromettant la santé de l'enfant, les parents autorisent le service à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (soins de premier secours, recours au SAMU ou aux pompiers...) et le responsable légal en est immédiatement informé.

## Responsabilité civile

### Assurance Institution

L'accueil périscolaire en relation avec l'école a souscrit une assurance « La mutuelle Saint Christophe » en vue de garantir sa responsabilité civile. Cette assurance interviendra toutes les fois où la responsabilité de la structure sera engagée.

### Assurance personnelle

Il est fortement recommandé aux parents de souscrire une assurance « chef de famille » garantissant leurs enfants quant aux accidents qu'ils causeraient à des tiers pour leurs activités périscolaires.

### Vols et détériorations

En aucun cas, l'école, l'ALSH ne pourront être tenus responsables du bris ou de la disparition d'objets appartenant aux enfants.

## Respect des personnes, des lieux et du matériel collectif

Nous favorisons le « Mieux vivre ensemble », le respect des autres et de soi-même, l'entraide, le groupe, la camaraderie, la coopération, donc toutes formes de non-respect de l'autre, de violences ... seront sanctionnées.

- ⇒ Cris, bousculades, insultes / bagarres
- ⇒ Présence en des lieux interdits
- ⇒ Divers jets (crachats, pierres, ballons)
- ⇒ Attitude perturbante en atelier
- ⇒ Vols / Rackets
- ⇒ Absence non justifiée

Les différents lieux de l'école, les locaux, le matériel collectif, doivent être respectés :

- ⇒ Salles de classe et d'activités
- ⇒ Couloirs et escaliers, toilettes
- ⇒ Matériel scolaire, audio-visuel et informatique / Mobilier
- ⇒ Equipements sportifs / Aménagements de la cour

Règlement intérieur - Accueil de Loisirs  
Sans Hébergement Périscolaire  
Institution Saint Louis de Gonzague  
ASSOCIATION OGEC



⇒ Dégradations : réparations (nettoyage, réparations financières)

**Sanctions**

- 1 observation écrite entraîne si récidive 1 avertissement écrit
- Récidive : exclusion définitive.

**La communication du règlement intérieur**

Le présent règlement est affiché dans les locaux du périscolaire.

Il est notifié :

- Aux personnels de l'accueil périscolaire
- Aux parents, ils attesteront en avoir pris connaissance et en accepter les modalités en retournant le coupon réponse figurant ci-dessous,

Mr LAMOTHE (Président OGEC)  
Mme LUBRANO BAGNOULS (directrice de l'ALSH)

Protection des Données à Caractère Personnel :

• Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les noms, prénoms, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « données »).

• Ces données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats nous lient et/ou des prestations fournies.

La lutte contre la fraude est fondée sur l'intérêt légitime de l'établissement.

• L'Institution Saint Louis de Gonzague pourra être amené à communiquer à des tiers les Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

• Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO en justifiant de son identité par courrier électronique à l'adresse [dpo.saintlouisdegonzague@lg-partenaires.fr](mailto:dpo.saintlouisdegonzague@lg-partenaires.fr) en justifiant de son identité.

Vous avez la possibilité de saisir l'autorité de protection des données, la Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07

t  
é  
l  
é  
m  
e  
n  
t  
a  
i  
r  
e  
S  
A  
I

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE et ETUDES  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE  
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026**

**GRILLE DES TARIFS CORRESPONDANT A VOTRE QUOTIENT FAMILIAL**

Pour connaître votre quotient familial :

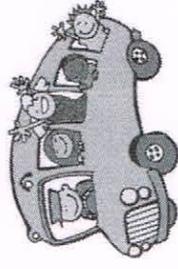
- Celui-ci est indiqué, si vous percevez des allocations de la CAF et MSA sur vos courriers concernant le montant de vos prestations.
- Si vous ne l'avez pas, il vous suffit de contacter votre CAF ou MSA à l'aide de votre numéro d'allocataire.

Les tarifs sont en euros pour une inscription : MENSUELLE

QUOTIENT FAMILIAL CAF	> 951	651 € > 950€	> 351€ et < 650€	< 350 €	
Accueil du matin Maternelle 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle
Accueil du matin Primaire 7h45-8h15	10	8	6	4	mensuelle
Activité 12h30-13h30 Pour les demi- pensionnaires	15	13	11	9	mensuelle
Accueil du soir Maternelle 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Accueil du soir élémentaire 16h45-18h15	28	26	24	23	mensuelle
Etude surveillée Primaire 17h00-18h00	<b>28 euros</b> (tarif diocésain unique)				mensuelle
Etude dirigée Primaire 17h00-18h00	<b>40 euros</b> (tarif diocésain unique)				mensuelle

Nom et prénom de l'enfant : .....

## CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR



### Mon engagement

Lorsque je m'engage à accompagner lors d'une sortie, je tiens mon engagement. Si je ne peux pas être présent, j'en informe l'enseignante au plus tard deux jours avant.

### Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié. L'enseignant reste à tout moment responsable des enfants.

### J'assure la sécurité du groupe

J'identifie chaque enfant grâce à la liste que l'enseignant m'a remise. Je suis responsable de mon groupe, jusqu'à la fin de la sortie ou de l'activité. Lors de chaque déplacement du groupe, je vérifie le nombre d'enfants. Le groupe doit être au complet avant d'effectuer un déplacement. Sauf demande explicite de l'enseignant, un enfant ne change pas de groupe. Je ne prends aucune initiative (même aller aux toilettes) sans en informer l'enseignant. Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves. Si un enfant outrepassé les règles ou s'il se blesse ou ne se sent pas bien, je dois en informer l'enseignant.

### Je montre l'exemple

J'accompagne un groupe d'élèves. Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe (y compris si mon propre enfant en fait partie). Mon langage et mon comportement doivent être exemplaires à l'égard de tous les enfants sans exception. Je ne propose aucun aliment (y compris friandises), aux enfants de mon groupe (risque d'allergies alimentaires). Je ne fume pas en présence des enfants. Je n'utilise mon téléphone portable qu'en cas d'urgence. Je respecte les consignes ou les décisions de l'enseignant.

### Je respecte la vie privée des enfants

Sauf accord de l'enseignant, je ne suis pas autorisé à photographier ou à filmer (respect du droit à l'image des enfants comme des adultes - article 9 du code civil).

Merci de votre compréhension et de votre dévouement au service du bien-être et de la sécurité des enfants.

### Signatures :

Ecole Privée Catholique  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE

71 Av du Docteur Schweitzer  
B.P. 4103  
66043 PERPIGNAN CEDEX

\*

Tél. : 04.68.61.23.91

Tél pastorale : 04.68.86.65.77

E-Mail : [pastorale@gonzague.com](mailto:pastorale@gonzague.com)

PASTORALE MATERNELLE  
FICHE DE RENSEIGNEMENTS  
PS-MS-GS

Classe : ..... Paroisse de l'enfant : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance .....

L'enfant est-il baptisé ?

OUI NON

Si votre enfant n'est pas baptisé, souhaitez-vous qu'il suive une préparation au sein de l'établissement (prévue sur l'année scolaire) en vue du baptême en paroisse ?

OUI NON

Pour toute demande, merci de compléter la fiche de rentrée en catéchuménat ci-jointe et la remettre avec ce formulaire à l'enseignante de votre enfant au plus tard le 16 Septembre 2025.

Mme S.PINHEIRO Adjointe Pastorale Scolaire

Mme M. MATEU Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré

**Institution St Louis de Gonzague Perpignan- PASTORALE**

**Sacrement demandé :**     Baptême

**Données personnelles de la personne mineure**

Les données signalées par \* sont nécessaires pour permettre de répondre à la demande d'accompagnement.

NOM de naissance\* : ..... Prénom\* : .....

Adresse : .....

Code postal\* : ..... Ville\* : .....

Tél \* ..... courriel\* : .....

Date de naissance \*...../...../..... Lieu de naissance (ville et pays) : ..... Nationalité .....

**Signature du candidat** « Je demande à être accompagné(e) par la pastorale de l'Institution de St Louis de Gonzague dans ma recherche spirituelle et de préparation aux sacrements ».

Date : ..../..../..... Signature de l'enfant :

**Merci aux 2 parents de compléter ci-dessous**

<p><b>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</b> .....</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague à Perpignan dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements</p> <p><b>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».</b> Date*:</p>	<p><b>Nom et prénom du parent ou du titulaire de l'autorité parentale :</b> .....</p> <p><input type="checkbox"/> Je consens à ce que le mineur ci-dessus identifié soit accompagné par la pastorale de St Louis de Gonzague dans sa recherche spirituelle et sa préparation aux sacrements</p> <p><b>Signature du parent (précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».</b> Date*:</p>
--	--

**Type d'accompagnement mis en place pour l'élève :** Accompagnement en équipe en classe

**Mme PINHEIRO Adjointe en pastorale Scolaire  
Mme MATEU Chef d'établissement 1<sup>er</sup> degré**

Ecole Privée Catholique  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE  
71 Av du Docteur Schweitzer  
B.P. 4103  
66043 PERPIGNAN CEDEX

\*

Tél. : 04.68.61.23.91

Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 4 juillet 2025,

### A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Petite Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour le jour de la rentrée le matériel suivant, **chaque objet devra être marqué au nom et prénom de l'enfant, au feutre indélébile en grosses lettres capitales :**

- un cartable ou sac d'écolier que l'enfant puisse ouvrir tout seul dans lequel on peut ranger un cahier grand format (cahier à ne pas acheter)
- 2 boîtes de mouchoirs en papier + 1 paquet de lingettes humides
- 4 photos d'identité (en plus de celle collée sur la fiche de renseignements)
- 1 couverture pour la sieste (pour un lit mesurant 130 cm X 60 cm)
- 1 coussin 40 cm x 40 cm sans taie d'oreiller
- 1 change complet (culotte, pantalon, chaussettes, tee-shirt). **Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau, ...**
- Pas de couche, ni de biberon
- 1 paquet de gâteaux pour les premiers goûters collectifs (pas de goûters individuels)

**A noter :** pour faciliter l'organisation de la classe, nous vous demandons de chausser votre enfant avec des chaussures à « scratches » non lumineuses (merci de votre compréhension).

**Nous vous rappelons qu'un dossier de rentrée est à télécharger sur le site de l'Établissement dès la mi-juillet, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée (il est indépendant de celui que vous avez fourni lors de l'inscription) accompagné des documents suivants :**

- la fiche de renseignements (merci de bien vouloir coller la photo)
- le règlement intérieur
- la charte du Parent Accompagnateur

→ En ce qui concerne la fiche d'inscription ALSH (fiche de renseignements), ne pas oublier de noter le numéro d'allocataire et de signer le règlement intérieur.

→ En cas de divorce ou de séparation fournir la photocopie de l'extrait du jugement concernant la garde de l'enfant.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Ecole Privée Catholique  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE  
71 Av du Docteur Schweitzer  
66043 PERPIGNAN CEDEX

\*

Tél. : 04.68.61.23.91

E-Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 04 juillet 2025

### **A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Moyenne Section**

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour le jour de la rentrée le matériel suivant, **chaque objet devra être marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- un cartable ou sac d'écolier que l'enfant puisse ouvrir tout seul et où l'on puisse ranger un cahier grand format 24 x 32
- 4 photos d'identité
- 1 coussin 30 cm x 30 cm

### **Les cartables à roulettes sont fortement déconseillés**

**Veillez noter le nom de votre enfant sur chaque veste, sweat, manteau ...**

**Nous vous rappelons qu'un dossier de rentrée est à télécharger sur le site de l'Etablissement dès la mi-juillet**, celui-ci est à remettre complet à l'enseignante de votre enfant le jour de la rentrée.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.

Institution Privée Catholique  
SAINT LOUIS DE GONZAGUE  
71 Av du Docteur Schweitzer  
66043 PERPIGNAN CEDEX

\*

Tél. : 04.68.61.23.91

E-Mail :

secretariat.primaire@gonzague.com



Perpignan, le 08/07/2025

### A l'attention des parents d'élèves de Maternelle Grande Section

Chers parents,

Afin de vous faciliter la tâche, l'école se charge de l'achat groupé des fournitures scolaires de votre enfant (dont le montant sera inclus dans le prélèvement mensuel à la rentrée des classes).

Vous devez toutefois fournir pour la rentrée le matériel suivant, **chaque objet sera marqué au nom et prénom de l'enfant :**

- Un **GRAND CARTABLE à bretelles** où l'on peut y glisser un classeur de format minimum 24 cm x 32 cm et le petit coussin.  
**Les sacs à dos et les cartables à roulettes sont interdits !**
- 1 **seule trousse** fourre-tout à **deux compartiments**.
- 2 bâtons de colle de 8g et 2 bâtons de 21g.
- 4 photos d'identité.
- 1 **petit coussin carré ( 30 cm x 30 cm MAXIMUM)** pour le temps de repos.
- 1 petite boîte pour y ranger les goûters (17 cm x 12 cm) et prévoir un goûter pour le matin (un produit laitier ou une compote) et pour l'après-midi (une compote ou un fruit et/ou un petit gâteau) dès le premier jour de classe. **BONBONS INTERDITS.**
- **Une gourde facile à ouvrir .**

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions de croire, Chers parents, à l'expression de nos sentiments dévoués.

L'équipe éducative de maternelle.



## INSTITUTION SAINT LOUIS DE GONZAGUE PROJET D'ANIMATION PASTORALE

### ***I\_ Une devise centenaire : Virtute, Fide, Labore***

Le présent projet d'animation pastorale de l'Institution Saint Louis de Gonzague s'inscrit dans la fidélité à la devise centenaire de l'établissement : VIRTUTE, FIDE, LABORE. Le premier terme fait référence aux valeurs morales qui en demeurent le fondement, y compris en ce monde postmoderne où ces mêmes valeurs sont battues en brèche. Le second terme à la Foi, car « la foi chrétienne est la base de la vie chrétienne », et à la confiance en Dieu. Le troisième, enfin, se réfère au travail, dans sa dimension chrétienne et sociale. *L'amitié entre les membres de la communauté éducative et le pardon des offenses forment la vocation de l'établissement qui, dans sa mission, n'exclut personne, même les plus éloignés de toute pratique religieuse.*

### ***II\_ De l'éveil à la foi chrétienne à l'éducation permanente de la Foi.***

Dans un environnement général déchristianisé, l'éveil à la foi chrétienne s'effectue en direction des élèves dont les familles se réclament de cette foi, mais sans la pratiquer ni même l'éduquer à leurs enfants. « Ce n'est pas seulement une question de négation explicite de la présence de Dieu, mais d'une mentalité vécue où Dieu est absent de la vie et de la conscience humaine, totalement ou en partie. » Elle concerne aussi bien les élèves dont les familles sont manifestement indifférentes à la foi chrétienne ou appartiennent à une religion non chrétienne.

A la demande des familles, les élèves reçoivent une *initiation chrétienne* qui succède à l'éveil à la foi chrétienne. Il faut entendre par initiation chrétienne, une catéchèse ordonnée à destination des élèves que l'établissement accompagne, dès l'École élémentaire, dans une démarche de foi et d'accès aux sacrements de l'Église catholique.

Sous cet aspect, la participation des familles ne se limite pas aux temps où celles-ci sont sollicitées, c'est dans la transmission des valeurs chrétiennes au quotidien qu'elle prend tout son sens.

L'initiation chrétienne s'accomplit dans une *éducation permanente de la foi* qui concerne tout particulièrement les adolescents, après qu'ils auront reçu le sacrement de confirmation. Dans ses propositions, tout au long de l'année scolaire, la Commission d'animation pastorale accompagne ce temps de l'approfondissement de la foi, de la pratique régulière des Sacrements, des engagements personnels, individuels ou au sein d'un groupe. Il s'efforce d'apporter une réponse aux « énigmes cachées de la condition humaine qui, hier et aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain. »

### **III \_ Catéchèse**

La Catéchèse est assurée par des enseignants et des intervenants catéchistes, sous la responsabilité des chefs d'établissement et de l'adjoint en pastorale scolaire, pour tous les élèves jusqu'en classe de 5<sup>e</sup>.

La préparation à la profession de foi s'adresse aux élèves de classe de 6<sup>e</sup> qui en font la demande. En classe de 4<sup>e</sup>, la Catéchèse concerne les élèves volontaires à qui il sera proposé, le cas échéant, de recevoir le sacrement de Confirmation.

La Commission d'animation pastorale fixe chaque année le programme des différentes actions (pèlerinage, actions caritatives, retraites ; conférences, etc.) qui seront proposées simultanément aux élèves du Collège (classe de 3<sup>e</sup>) et au Lycéens.

### **IV \_ Les Sacrements**

Sacrement de l'Eucharistie : Une Messe mensuelle est proposée le lundi, de 12h10 à 12h40, à l'ensemble des élèves de l'établissement. Dans toute la mesure du possible, les emplois du temps leur permettront de concilier participation à la Messe et repas de midi.

Des temps pour le sacrement de pénitence sont prévus avant les célébrations de Noël et durant la Semaine Sainte.

Le Baptême : la préparation au sacrement du Baptême est assurée dans l'établissement, sur deux années, quelle que soit la classe suivie par l'élève.

Les élèves de CM1 et, au-delà, ceux qui en font la demande, sont préparés à la première Communion.

La Confirmation : sa préparation, d'une durée de 15 mois, est assurée au sein de l'établissement pour les élèves de 4<sup>e</sup> et, au-delà, pour tous ceux qui en font la demande.

### **V \_ Communauté paroissiale**

En accord avec les décrets du Synode diocésain (7 décembre 2008), les membres de la communauté éducative, en particulier les chefs d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire sont invités à participer, aux activités de la Communauté de paroisses (Perpignan-Nord) dont relève l'Institution Saint Louis de Gonzague.

### **VI \_ Regards sur les religions non-chrétiennes**

Dans un contexte d'accueil de tous les élèves, c'est une réflexion nouvelle qui s'offre à la communauté éducative. Le projet d'animation pastorale de l'établissement veut favoriser le dialogue interreligieux, avec « prudence et charité », comme y invite la Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes (*Nostra aetate*). Il s'agira de confronter aux valeurs chrétiennes les valeurs « spirituelles, morales et socioculturelles » du judaïsme et de l'islam, et d'y rechercher des « pierres d'attente ».